

■ objet : ■ CQEL 17
Incidence des rejets de la station
d'épuration de Châtelailon
Nos références : LER/PC-05-304 17000 La Rochelle

L'Houmeau, le 21 novembre 2005

Dossier suivi par G.Thomas

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Rochelle

Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 lesy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Le dossier que vous nous transmettez fait suite à une demande des services techniques de la CDA de la Rochelle en vue d'élargir la plage horaire des rejets autorisés de la STEP de Châtelailon.

En effet la capacité d'évacuation des eaux traitées par cette station apparaît insuffisante en certaines circonstances (surcharge estivale, impact d'eaux parasites lors d'évènements exceptionnels), ce qui a conduit les gestionnaires, selon leurs déclarations, à dépasser de deux heures le créneau autorisé.

Le rapport établi par le bureau d'études, sur la base des données de surveillance actuellement disponibles, pour accompagner la demande ne permet pas de se prononcer de façon sûre sur l'impact de cette modification de la plage horaire de rejet. Les réseaux de surveillance existants apportent certes des éléments d'appréciation, mais ne peuvent à eux seuls fournir toutes les données nécessaires car il ont été conçus pour répondre à d'autres objectifs.

Néanmoins, le rapport fait ressortir plusieurs éléments à prendre en compte :

- un apport significatif de la STEP en Azote et en Phosphore,
- une dégradation de la qualité du milieu depuis l'année 2000 portant sur les Streptocoques fécaux, sans qu'une relation directe puisse être établie avec les rejets de la STEP

- une instabilité des eaux de baignade dont la causalité reste à établir (nécessité d'une étude complémentaire).

Il s'agit donc d'une zone fragile, même si nos résultats issus du REMI, dont les points sont situés plus au large sont satisfaisants.

- Compte-tenu de ces constatations, nous pensons qu'il est possible de donner une suite favorable à la présente demande, tout en demandant des investigations complémentaires qui pourraient être :

- un suivi régulier du rejet et de sa dispersion dans le milieu, au minimum 4 fois par an, pendant les périodes où les prescriptions ne peuvent être respectées. Ce suivi devrait être effectué sur les stations déjà échantillonnées par la CQEL au titre de la surveillance du rejet, et concerner les paramètres proposés par la cellule, à savoir : MES, COT, Nk, NH4, NO2, NO3, PO4, *E.coli*, Streptocoques fécaux,
- éventuellement une modélisation du panache de rejet selon différents scénarios de flux et de conditions de marée,
- une étude approfondie permettant de mieux cerner l'origine des pollutions mis en évidence localement par les différents réseaux.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information qui vous apparaîtrait utile, notamment par rapport aux suivis et études complémentaires évoqués ci-avant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

p. o Le Chef de Station
Philippe-Jacques Hatt

Copies : DDAM 17
LER/PC La Rochelle
LER/PC La Trembade